

Délibération n° 26-060

***CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE CAMBRAI***

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du

25 juin 2026

Secrétaire de séance

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 14

Effectif votant : 16

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à 15 heures 00.

Le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu
Ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Emeric FRANÇOIS.
En suite de convocation en date du 19 juin 2026

Etaient Présents :

Mr Emeric FRANÇOIS, Mme VERISSIMO TAVARES Alice, Mme
MIRANDA MATOS Sylvia, Mr Samuel PETIT, Mme Carole BŒUF
DUHOUX, Mme Virginie WIART, Mr Stéphane MAURICE, Mr Jean-
Louis DELHAYE, Mme Chiaboa Micheline ABOA, Mr Didier PAIX,
Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Audrey LAROZAS, Mr François
PERUS, Mme Caroline MERCIER.

Absents, excusés ou représentés :

Mme Paloma GALLEGRO (donne procuration à M. PERUS François),
Mme Béatrice TRICART, Mr Sébastien BERQUIER (donne procuration
à M. PETIT Samuel).

Objet de la délibération

Budget supplémentaire 2026

Budget du CCDS

Le présent budget supplémentaire fait état des dépenses et des recettes nouvelles en investissement pour le
Centre Communal de Santé, de façon suivante :

Budget Supplémentaire 2026 - CCS						ID : 059-265901223-20260625-26_060-BF
FONCTIONNEMENT						
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant	
Total dépenses de fonctionnement		-	Total recettes de fonctionnement		-	
INVESTISSEMENT						
Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant	
Reportis dépenses		15 846,01	001	Excédent d'investissement	12 168,13	
			13188	Participation budget Principal	3 687,88	
Total dépenses d'investissement		15 846,01	Total recettes d'investissement		15 846,01	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 pour le Centre Communal de Santé,

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles,

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Budget Supplémentaire 2026 ci-annexé, relatif au Budget du Centre Communal de Santé.

Le Conseil d'Administration, **à la majorité avec 1 abstention**, après en avoir délibéré, approuve le présent Budget supplémentaire pour le budget du Centre Communal de Santé.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,

Emeric FRANÇOIS.

